



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

Délibération n° 11

Date de convocation

04.06.2021

Date d'affichage

08.06.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

Objet : Convention de servitude pour implantation d'un poste de transformation de courant électrique, dénommé ORCHIDEES, 1 avenue de la République, avec ENEDIS

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI par M. C. GHIS – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER

Madame Françoise SAVY a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29;

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement durables,

CONSIDERANT la nécessité de constituer au profit de la société ENEDIS, une servitude de 8,2 m² sur la parcelle cadastrée A 4053, située 1 avenue de la République

CONSIDERANT que cette servitude est accordée à titre gratuit, et conformément à l'article R. 332-16 du code de l'urbanisme et conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la constitution d'une servitude de passage et d'accès au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée A 4053, située 1 avenue de la République, afin d'assurer l'installation et la maintenance d'un poste de transformation de courant électrique, dénommé ORCHIDEES

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition se rapportant auxdites installations avec la société ENEDIS.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre des dispositions indiquées dans la convention, et notamment l'acte de servitude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 14 juin 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -